



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE, ALTERNATIF À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A.⁽¹⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE : 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé⁽²⁾. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : du 8 novembre 2019 au 31 décembre 2019. Pouvant être clôturée à tout moment, sans préavis⁽³⁾.

ÉLIGIBILITÉ : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

ISIN : FR0013456217

(1) Standard & Poor's : A+ ; Moody's : A1 ; Fitch Ratings : A+. Notations de crédit au 18/10/2019. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la date de constatation initiale du titre de créance.

(3) Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre de créance peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/12/2019, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

PHOENIX EURO STOXX

décembre 2019

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Phoenix Euro STOXX Décembre 2019 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Ce titre de créance s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer l'intégralité.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre de créance Phoenix Euro STOXX Décembre 2019, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant.

Les Taux de Rendement Annuels⁽¹⁾ (TRA) communiqués dans ce document sont calculés pour un investissement de 1 000 euros entre la Date de constatation initiale (le 31 décembre 2019) et la Date de remboursement automatique anticipé concernée ou la Date d'échéance (le 14 janvier 2030) selon les cas. Les Taux de Rendement Annuels nets sont nets de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage peuvent être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. En cas d'achat après le 31 décembre 2019 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective, le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques de Phoenix Euro STOXX Décembre 2019 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'elle ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur de la formule d'autre part, ainsi que le Garant sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÉRISTIQUES

- Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (hors cas de remboursement automatique anticipé).
- Une exposition à l'évolution de l'indice Euro STOXX 50® (« l'Indice »), indice représentatif du marché actions de la zone euro. Cet Indice est calculé dividendes non réinvestis.
- Le versement d'un coupon conditionnel annuel de 4 %⁽¹⁾ au titre de l'année si, à une Date de constatation annuelle ou à la Date de constatation finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- Un remboursement automatique anticipé de la 1^{ère} à la 9^e année si, à une Date de constatation annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- Le versement d'un gain additionnel de 2 % en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé ou si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date de constatation finale.
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date de constatation finale.
- Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date de constatation finale. Par exemple, si l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %⁽¹⁾.

(1) Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

AVANTAGES

- De la 1^{ère} à la 10^e année, si à une Date de constatation annuelle ou à la Date de constatation finale le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit un coupon conditionnel annuel de 4 %⁽¹⁾.
- De la 1^{ère} à la 9^e année, si, à une Date de constatation annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé et reçoit son Capital Initial majoré d'un gain de 2 %⁽¹⁾ ainsi que le coupon conditionnel de 4 %⁽¹⁾, soit un gain total de 6 %⁽¹⁾.
- À la Date de constatation finale, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit son Capital Initial majoré d'un gain de 2 %⁽¹⁾ ainsi que le coupon conditionnel de 4 %⁽¹⁾, soit un coupon total de 6 %⁽¹⁾.
- À la Date de constatation finale, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽¹⁾.

INCONVÉNIENTS

- Phoenix Euro STOXX Décembre 2019 présente un **risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date de constatation finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial).
- La valorisation de Phoenix Euro STOXX Décembre 2019 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 %, 80 % et 100 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Phoenix Euro STOXX Décembre 2019 offre un gain plafonné. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 à 10 ans.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf défaut de paiement de l'Émetteur, et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant.

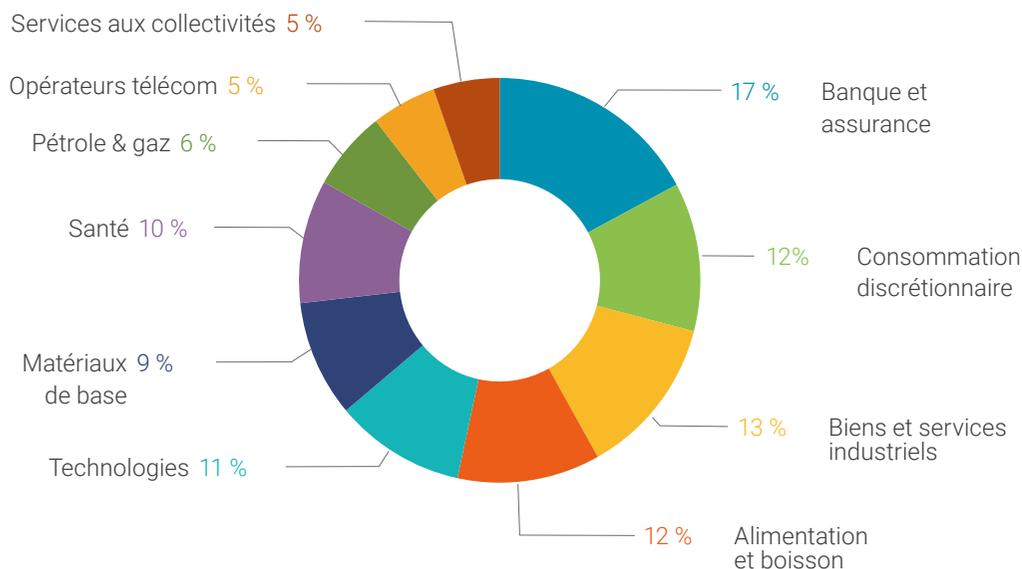
ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

L'indice Euro STOXX 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

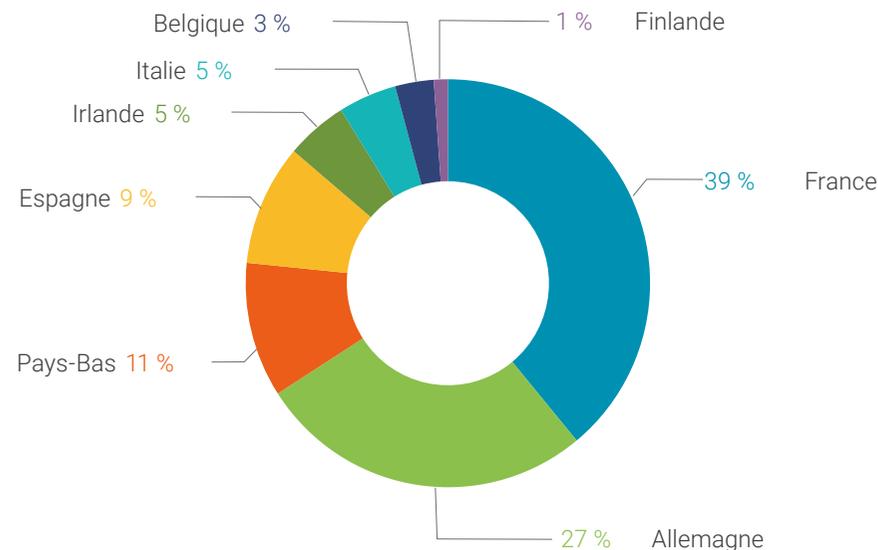
Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur la zone euro et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site www.stoxx.com).

La performance de l'Indice (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice.

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg au 30/09/2019.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DEPUIS LE 30/09/2009



Source : Bloomberg du 30/09/2009 au 30/09/2019.

PERFORMANCE CUMULÉES AU 30/09/2019

	EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)
1 an	5,01 %
3 ans	18,89 %
5 ans	10,65 %
10 ans	24,26 %

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date de constatation initiale, soit le 31 décembre 2019, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® et on le retient comme Niveau Initial.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS ANNUELS CONDITIONNELS - ANNÉES 1 À 10

De la 1^{ère} à la 10^e année, si à une Date de constatation annuelle⁽¹⁾ le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

LE COUPON CONDITIONNEL DE 4 %

Sinon, l'investisseur ne perçoit pas de coupon au titre de cette année.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ANNUEL - ACTIVABLE À PARTIR DE LA FIN DE LA 1^{ère} ANNÉE

De la 1^{ère} à la 9^e année, si à une Date de constatation annuelle⁽¹⁾ le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, le produit s'arrête et l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

CAPITAL + 2 %

+

LE COUPON CONDITIONNEL DE 4 %

▶

106% DU CAPITAL

TRA BRUT⁽²⁾ MAXIMUM DE 5,76 %
TRA NET⁽³⁾ MAXIMUM DE 4,76 %

La date de remboursement anticipé a lieu 10 jours ouvrés après la date d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.

Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE - ANNÉE 10

À la Date de constatation finale, le 31 décembre 2029, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE : le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 14 janvier 2030 :

CAPITAL + 2 %

+

LE COUPON CONDITIONNEL DE 4 %

▶

106 % DU CAPITAL

TRA BRUT⁽²⁾ MAXIMUM DE 4,14 %⁽⁴⁾
TRA NET⁽³⁾ MAXIMUM DE 3,14 %⁽⁴⁾

CAS INTERMÉDIAIRE 1 : le niveau de l'Indice est compris entre 80 % (inclus) et 100 % (exclu) de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 14 janvier 2030 :

CAPITAL

+

LE COUPON CONDITIONNEL DE 4 %

▶

104 % DU CAPITAL

TRA BRUT⁽²⁾ MAXIMUM DE 3,98 %⁽⁴⁾
TRA NET⁽³⁾ MAXIMUM DE 2,98 %⁽⁴⁾

CAS INTERMÉDIAIRE 2 : le niveau de l'Indice est compris entre 60 % (inclus) et 80 % (exclu) de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 14 janvier 2030 :

CAPITAL

TRA BRUT⁽²⁾ MAXIMUM DE 3,64 %⁽⁴⁾
TRA NET⁽³⁾ MAXIMUM DE 2,64 %⁽⁴⁾

CAS DÉFAVORABLE : le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60% de son niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 14 janvier 2030 :

CAPITAL

+

BAISSE DE L'INDICE
PAR RAPPORT À SON NIVEAU D'ORIGINE

▶

MOINS DE 60 % DU CAPITAL

TRA BRUT⁽²⁾ INFÉRIEUR À -0,50 %⁽⁴⁾
TRA NET⁽³⁾ INFÉRIEUR À -1,50 %⁽⁴⁾

L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice : la perte en capital peut donc être partielle ou totale.

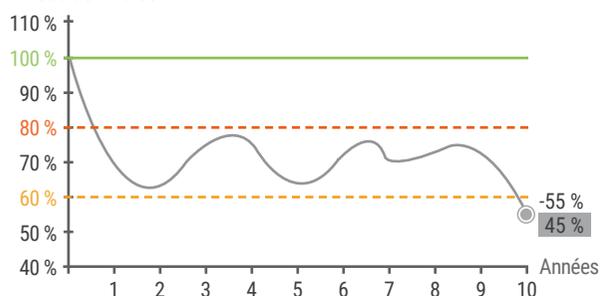
(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates. (2) Les TRA brut ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital. (3) TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an (voir page 2 pour les modalités de calcul). (4) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 4 % à chaque Date de paiement de coupon de l'année 1 à 9.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 40% À L'ÉCHÉANCE - ANNÉE 10

Niveau de l'Indice



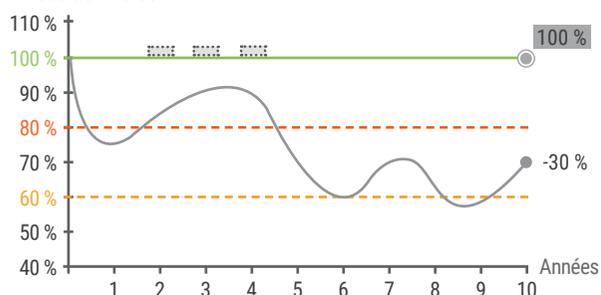
À chaque Date de constatation annuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial. L'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années et le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

À la Date de constatation finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial⁽¹⁾. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial⁽¹⁾ | Valeur totale des coupons versés⁽¹⁾ : 0 %
Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ : -7,64 % (identique à un investissement direct dans l'Indice)
Taux de Rendement Annuel net⁽²⁾ : -8,64 %

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 40% À L'ÉCHÉANCE - ANNÉE 10

Niveau de l'Indice



À chaque Date de constatation annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

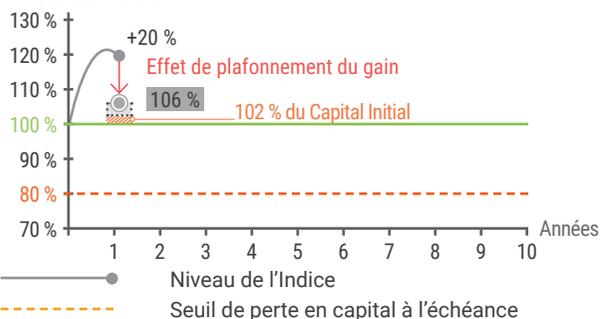
Aux années 2, 3 et 4, lors des Dates de constatation annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur à 80 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 4 %⁽¹⁾ au titre de ces années.

À la Date de constatation finale, le niveau de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial⁽¹⁾.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial⁽¹⁾ | Valeur totale des coupons versés⁽¹⁾ : 12 %
Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ : 1,23 % (contre -3,49 % pour l'Indice)
Taux de Rendement Annuel net⁽²⁾ : 0,23 %

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE À L'ISSUE DE L'ANNÉE 1

Niveau de l'Indice



À la 1^{ère} Date de constatation annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit l'intégralité de son Capital Initial⁽¹⁾ majoré d'un gain de 2 %⁽¹⁾ et augmenté d'un coupon de 4 %⁽¹⁾ au titre de l'année. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain).

Remboursement final : 106 % du Capital Initial⁽¹⁾ | Valeur totale des coupons versés⁽¹⁾ : 4 %
Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ : 5,76 % (contre 19,14 % pour l'Indice)
Taux de Rendement Annuel net⁽²⁾ : 4,76 %

—●— Niveau de l'Indice
 - - - - - Seuil de perte en capital à l'échéance
 ● Niveau de remboursement du titre de créance
 — Seuil d'activation du mécanisme de remboursement
 ■■■■■■ Coupon conditionnel
 - - - - - Seuil de versement de coupon

(1) Les TRA brut ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital. (2) TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an (voir page 2 pour les modalités de calcul).

PRINCIPES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013456217
Forme juridique des titres de créance	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant de la formule et des sommes dues	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch : A+ au 18 octobre 2019). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Devise	EUR
Valeur nominale	1 000 €
Éligibilité	Contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres.
Sous-jacent	Indice Euro STOXX® 50 (code Bloomberg : SX5E index), dividendes non réinvestis.
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1,00 % TTC de la Valeur Nominale des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.
Période de commercialisation	Du 8 novembre 2019 au 31 décembre 2019. La commercialisation peut cesser à tout moment sans préavis.
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'émission	8 novembre 2019
Date de constatation initiale	31 décembre 2019
Dates de constatation annuelle	31 décembre 2020, 31 décembre 2021, 2 janvier 2023, 2 janvier 2024, 31 décembre 2024, 31 décembre 2025, 31 décembre 2026, 31 décembre 2027, 2 janvier 2029.
Dates de paiement de coupon	Le 10 ^{ème} jour ouvré suivant la Date de constatation annuelle ou la Date de constatation finale.
Dates de remboursement anticipé	Le 10 ^{ème} jour ouvré suivant le jour de l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé.
Date de constatation finale	31 décembre 2029
Date d'échéance	14 janvier 2030
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une commission maximale de 1 %.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France

AVERTISSEMENTS (1/2)

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX 50®. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50®.
- **Risque lié aux marchés de taux** : le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'Indice se situe à proximité des seuils de 60 %, 80 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'émetteur en accord avec DS Investment Solutions, le distributeur qui commercialise directement ou via des sous-distributeurs, le produit Phoenix Euro STOXX Décembre 2019. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le [Prospectus de Base](#) (le « Prospectus ») et les [Conditions Définitives](#).

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Instruments Financiers. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Phoenix Euro STOXX Décembre 2019 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

AVERTISSEMENTS (2/2)

Phoenix Euro STOXX Décembre 2019 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATION IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs ([1^{er} supplément](#), [2^e supplément](#)), approuvé le 13 juin 2019 par l'AMF sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base ») et des [conditions définitives](#) en date du 6 novembre 2019 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (directive prospectus) telle qu'amendée. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/app/uploads/2019/06/French-Bonds-Programme_Update-2019_BPFinal-19_262.pdf, equityderivatives.natixis.com/app/uploads/2019/11/CD-FR0013456217.pdf) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT STOXX LTD

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



Ce produit a été conçu en exclusivité pour DS Investment Solutions et Primonial SAS par Natixis.

DS INVESTMENT SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 euros - 820 648 806 RCS Paris. NAF 7022Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 16 004 882. Responsabilité Civile Professionnelle N° 7400021119 souscrite auprès de Zurich Insurance PLC, 112, Avenue de Wagram 75017 Paris.

Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris - Téléphone 01 44 21 75 25.

NATIXIS

Ingénierie financière, Global Markets

Société Anonyme au capital de 5 044 925 571,20 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524 Mentions légales émetteur